

256

DQ15

Projet d'aménagement d'un complexe
hydroélectrique sur la rivière Romaine
par Hydro-Québec

Basse-Côte-Nord

6211-03-005

Envoi par courriel

Québec, le 10 novembre 2008

M. Benoît Gagnon, chef Expertise en environnement
Hydro-Québec
855, rue Sainte-Catherine Est, 14^e étage
Montréal (Qc) H2L 4P5

Objet : Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine

Monsieur,

En référence au projet précité, la commission d'examen conjoint, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet des questions du Centre de Santé et Services sociaux de la Minganie annexées à la présente, pour lesquelles elle compte sur votre collaboration afin que l'information demandée soit rapidement rendue disponible, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 1^{er} décembre 2008.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Questions de M^{me} Diane Limoges, directrice du Centre de Santé et Services sociaux de la Minganie

1. En sachant qu'entre 60 et 100 familles s'installeront à Havre-Saint-Pierre et qu'entre 250 et 2 364 travailleurs occuperont les camps, comment pouvons-nous évaluer l'augmentation de la demande de services au CSSS de la Minganie ?
2. Comment les autres CSSS situés à proximité d'un nouvel aménagement hydroélectrique ont-ils vécu les changements au niveau des services de périnatalité, des services psychosociaux, des services de santé en milieu scolaire, etc. ?
3. Si nous estimons que nous vivons une pénurie de logements, à quoi pouvons-nous nous attendre en termes d'augmentation des coûts de logements ? Y aura-t-il une baisse des logements abordables pour les familles à faibles revenus ?
4. À combien pourrait-on chiffrer l'ensemble des dépenses supplémentaires du CSSS de la Minganie, toutes clientèles confondues ? Avez-vous prévu des mesures de compensation ?
5. Combien de conjoints se trouvent un emploi dans le milieu lorsqu'une famille s'installe dans la région à la suite de l'embauche d'un des deux conjoints par Hydro-Québec ?
6. Étant déjà en pénurie majeure de main-d'œuvre, à quel scénario devons-nous nous préparer, si nous devons engager des médecins, des infirmières et autres professionnels comme des pharmaciens, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des psychologues, etc.
7. Quel est le plan d'évacuation d'Hydro-Québec en cas de traumatologie ? En sachant que le CSSS de la Minganie est un centre de stabilisation, de quelle façon et à quel endroit Hydro-Québec prévoit-il évacuer les blessés graves ? De quelle nature sera votre service ambulatoire ? Comment Hydro-Québec prévoit-il traiter les cas d'épidémie, d'intoxication alimentaire, etc. ?

8. Comment peut-on estimer notre achalandage selon les années de constructions ?
9. Si Hydro-Québec prévoit opérer un chantier 24h/24, quels types de réaménagement d'horaires devrions-nous prévoir au CSSS de la Minganie ?
10. Hydro-Québec s'attend-il à ce que le CSSS de la Minganie organise ses effectifs par rapport à sa demande ?
11. Après avoir gonfler nos services durant les années de construction, à quels scénarios pouvons-nous nous attendre pendant l'« après-Romaine » ?
12. À quels genres de glissement de main-d'œuvre peut-on s'attendre, si l'on considère que plusieurs personnes de Havre-Saint-Pierre et de la Minganie seront embauchées par Hydro-Québec (exemple: infirmières, plombier, électriciens, etc.) ?
13. Engagerez-vous vos propres médecins et infirmières aux campements des Murailles et du Mista ?
14. À quels types de déstabilisation sociale peut-on s'attendre ?
15. Hydro-Québec prévoit-il aider financièrement le CSSS dans le remodelage de ses services ?
16. À combien pourrait se chiffrer l'exode des villages de la Minganie au profit d'Havre-Saint-Pierre, suite à l'embauche de main-d'œuvre par Hydro-Québec ?
17. Quelles dépenses Hydro-Québec est-il prêt à assumer dans un contexte où le CSSS de la Minganie n'a pas de marge de manœuvre au niveau des dépenses budgétaires ?
18. Quels seront les impacts de l'arrivée d'Hydro-Québec sur notre bâtiment (agrandissement, aménagements, urgence, etc.) ?
19. Quelle est la moyenne et les types d'accidents de travail auxquels devrions-nous nous attendre ?